

Salaires minima 2006

Des écarts de 82 à 1503 euros bruts par mois

Statistiques en bref

POPULATION ET CONDITIONS SOCIALES

9/2006

Auteur

Pierre REGNARD

Contenu

En janvier 2006, le salaire minimum était compris entre 82 et 1503 euros bruts par mois dans les différents pays 1

L'application des parités de pouvoir d'achat réduit de moitié l'écart entre les différents Etats Membres 3

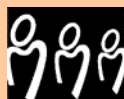
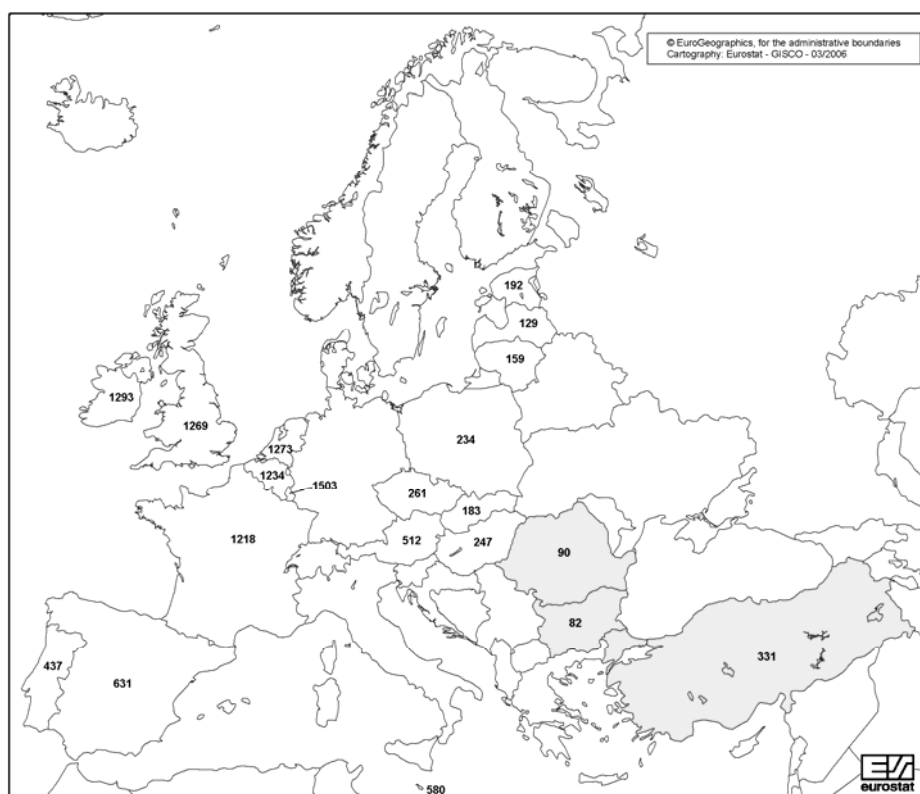
La croissance annuelle moyenne des salaires minima en euros se situe entre 1 % et 12 % parmi les Etats Membres 4

Le pourcentage de salariés à plein temps percevant le salaire minimum est beaucoup plus élevé chez les femmes 5

Le niveau du salaire minimum se situe entre 34 % et 50 % de la moyenne des gains bruts mensuels dans l'industrie et les services. 5

Dans dix huit Etats membres de l'Union européenne (Belgique, Espagne, Estonie, Grèce, France, Hongrie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, République tchèque et Royaume-Uni) ainsi que dans deux pays en voie d'adhésion (Bulgarie, Roumanie) et dans un pays candidat (Turquie), les négociations collectives doivent respecter un salaire minimum légal national. Dans les autres Etats membres, ce salaire minimum légal national n'existe pas.

En janvier 2006, le salaire minimum était compris entre 82 et 1503 euros bruts par mois dans les différents pays

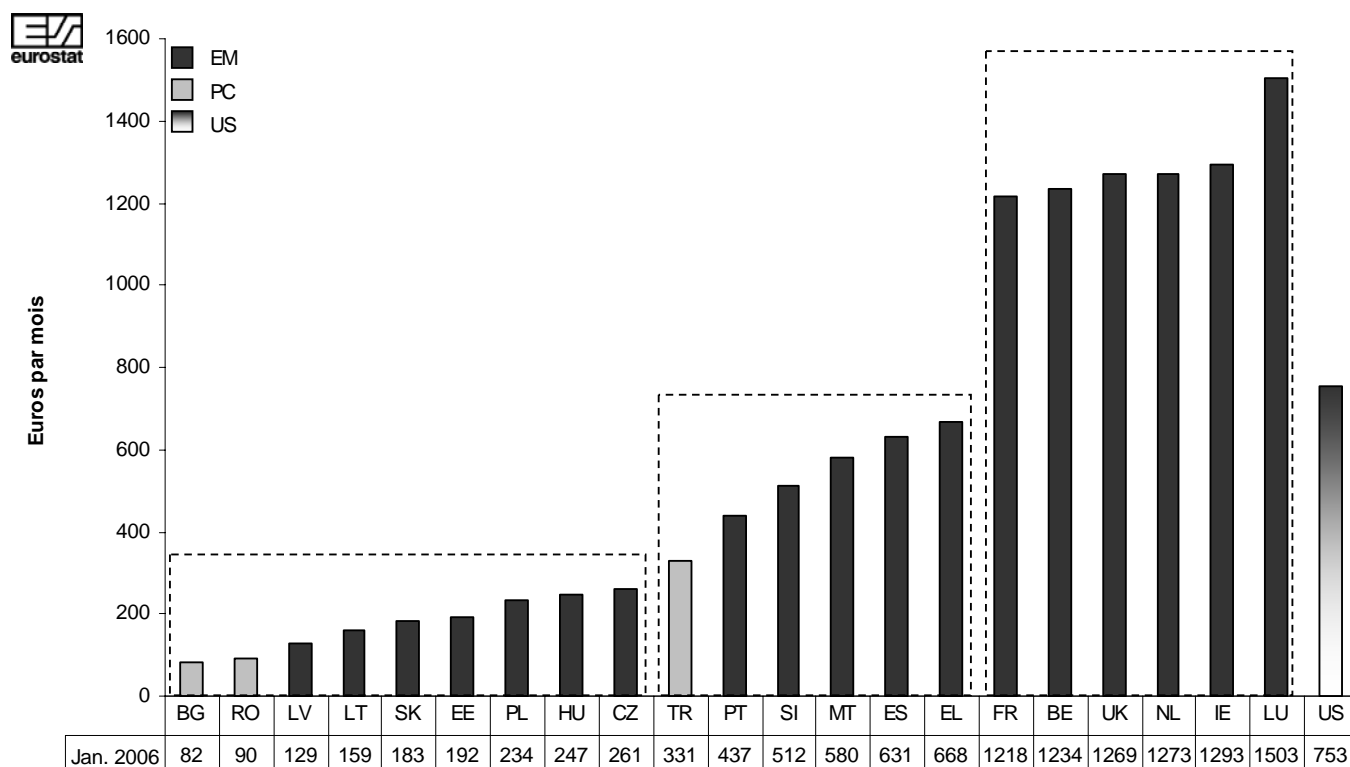


Le graphique 1 présente le niveau du salaire minimum dans les États membres, dans certains pays candidats et aux USA au 1er janvier 2006. Au sein des États membres, le salaire minimum variait de 129 euros (Lettonie) à 1503 euros bruts (Luxembourg). En ce qui concerne les pays candidats, le salaire minimum était de 82 euros en Bulgarie, de 90 euros en Roumanie et de 331 euros en Turquie.

Trois groupes de pays européens se distinguent en fonction du niveau du salaire minimum. Le premier groupe inclut les trois pays candidats (Bulgarie,

Roumanie et Turquie), ainsi que 7 des 18 États membres (Lettonie, Lituanie, Slovaquie, Estonie, Pologne, Hongrie et République tchèque). Le salaire minimum y était compris entre 82 et 331 euros au 1er janvier 2006. Le deuxième groupe, avec un salaire minimum compris entre 437 et 668 euros, comporte cinq États membres (Portugal, Slovénie, Malte, Espagne et Grèce). Le troisième groupe, quant à lui, comprend 6 États membres (France, Belgique, le Royaume-Uni, Pays-Bas, Irlande et Luxembourg) et le salaire minimum y est supérieur à 1200 euros.

Aux USA, le salaire minimum fédéral est de 753 euros.

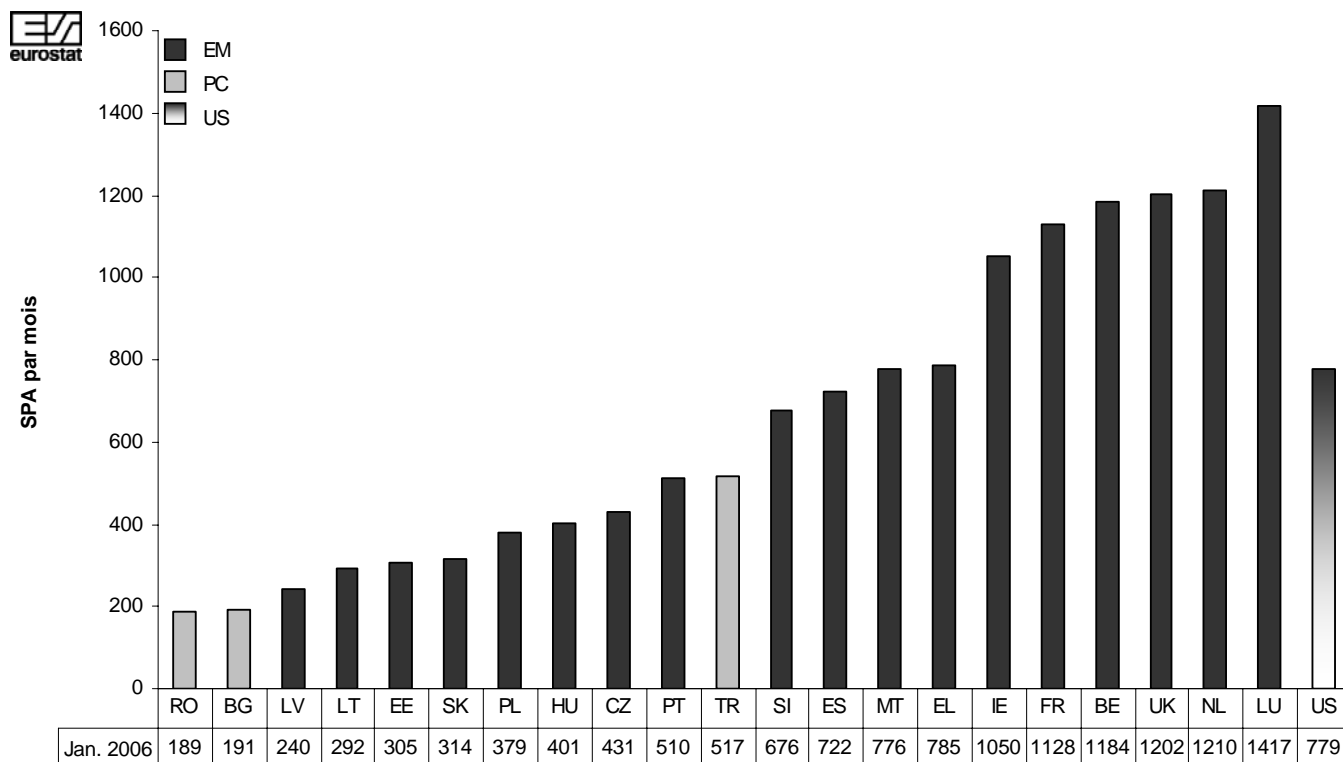


Graphique 1: Salaires minima dans certains États membres (EM) de l'UE, dans certains pays candidats (PC) et aux USA, janvier 2006, en euros

Source : Eurostat, base de données sur les salaires minima.

L'application des parités de pouvoir d'achat réduit de moitié l'écart entre les différents Etats Membres

Le graphique 2 compare les salaires minima obtenus lorsque l'on supprime l'effet des différences de niveau de prix en appliquant les parités de pouvoir d'achat (PPA) aux dépenses de consommation finale des ménages.



Graphique 2: Salaires minima dans certains États membres de l'UE, dans certains pays candidats et aux USA, janvier 2006, en SPA

Source : Eurostat, base de données sur les salaires minima.

Comparé au classement en euros par mois du graphique 1, le classement des pays demeure presque inchangé lorsque les salaires minima mensuels sont exprimés en SPA et non plus en euros par mois.

Les écarts de niveau des salaires minima mensuels sont néanmoins sensiblement plus faibles lorsque les chiffres sont exprimés en standard de pouvoir d'achat (SPA). En particulier, l'élimination des écarts de prix entre les pays montre un pouvoir d'achat du salaire minimum plus élevé dans tous les Etats Membres à

l'exception des pays du groupe 3 (salaires élevés). Dans les EM, le salaire minimum en euros (graphique 1) était compris entre 129 et 1503 euros en janvier 2006, ce qui représente un facteur d'environ 1:12. En revanche, le salaire minimum en SPA (graphique 2) était compris entre 240 et 1417, c'est-à-dire un facteur d'environ 1:6.

Dans l'ensemble, les pays conservent leurs positions sauf pour l'Irlande diminue de 4 positions dans le groupe des salaires élevés.

La croissance annuelle moyenne des salaires minima en euros se situe entre 1 % et 12 % parmi les Etats Membres

Le tableau 1 présente les salaires minima en euros, en monnaie nationale (NAC) et en SPA en vigueur en janvier de chaque année.

	Monnaie Nationale				EUR				SPA			
	2003	2004	2005	2006	2003	2004	2005	2006	2003	2004	2005 (p)	2006 (p)
BE	1163	1186	1210	1234	1163	1186	1210	1234	1164	1138	1161	1184
CZ	6200	6700	7185	7570	199	207	235	261	406	382	409	431
EE	2160	2480	2690	3000	138	159	172	192	265	252	273	305
EL	605	605	668	668	605	605	668	668	774	711	785	785
ES	526	537	599	631	526	537	599	631	612	615	685	722
FR	1154	1173	1197	1218	1154	1173	1197	1218	1151	1086	1108	1128
IE	1073	1073	1183	1293	1073	1073	1183	1293	929	872	961	1050
LV	70	80	80	90	116	121	116	129	247	213	213	240
LT	430	430	500	550	125	125	145	159	281	228	265	292
LU	1369	1403	1467	1503	1369	1403	1467	1503	1207	1322	1383	1417
HU	50 *	53 *	57 *	63 *	212	189	232	247	364	340	366	401
MT	222	233	241	249	534	542	557	580	781	727	752	776
NL	1249	1265	1265	1273	1249	1265	1265	1273	1187	1202	1202	1210
PL	800	824	849	899	201	177	205	234	387	347	358	379
PT	416	426	437	437	416	426	437	437	554	497	510	510
SI	104 *	111 *	118 *	123 *	451	471	490	512	620	615	648	676
SK	5570	6080	6500	6900	133	148	167	183	294	277	296	314
UK	710	761	832	862	1106	1083	1197	1269	1012	1061	1160	1202
BG	110	120	150	160	56	61	77	82	155	143	179	191
RO	2500 *	2800 *	2800 *	330	73	69	72	90	195	160	160	189
TR	306 **	423 **	489 **	531	189	240	240	331	375	412	476	517
US	893	893	893	893	877	727	666	753	798	779 (p)	779	779

* : en milliers de NAC ** : en millions de NAC (p) : provisoires

Tableau 1: Salaires minima dans certains États membres de l'UE, dans certains pays candidats et aux USA, 2003-2006, en monnaies nationales, en euros et en SPA.

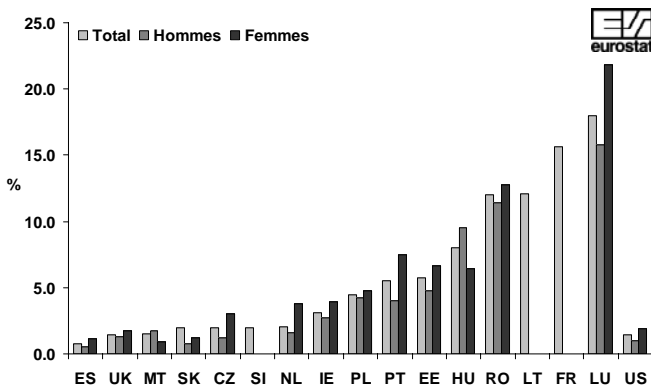
Source : Eurostat, base de données sur les salaires minima.

Pour les pays possédant un salaire minimum, la croissance annuelle de ce dernier se situe entre 1 % pour les Pays-Bas et 12 % pour l'Estonie lorsque l'on se base sur l'euro.

Lorsque l'on regarde la même croissance mais cette fois-ci en SPA, elle se situe entre -3 % pour le Portugal et 6 % pour l'Espagne et pour le Royaume-Uni.

Pour tous les pays, à l'exception du Luxembourg (croissance en euros 2 %, croissance en SPA 5 %), du Royaume-Uni (en euros 5 %, en SPA 6 %) et des États-Unis (en euros -5 %, en SPA -1 %), la croissance annuelle en euros est supérieure à celle en SPA.

Le pourcentage de salariés à plein temps percevant le salaire minimum est beaucoup plus élevé chez les femmes



Graphique 3: Pourcentage de salariés à temps complet percevant le salaire minimum dans certains États membres de l'UE, dans certains pays candidats et aux US, en 2004.

Source : Eurostat, base de données sur les salaires minima.

Le graphique 3 nous montre que le pourcentage de salariés percevant le salaire minimum est très différent en fonction des pays et est généralement supérieur pour les femmes.

En Espagne, au Royaume-Uni, à Malte, en Slovaquie, en République tchèque, en Slovénie et aux Pays-Bas, ce pourcentage était en dessous de 3 %.

En Irlande, en Pologne, au Portugal en Estonie et en Hongrie, le pourcentage se situait entre 3 % et 8 %.

Enfin, pour la Roumanie, la Lituanie, la France et le Luxembourg, le pourcentage était supérieur à 12 %.

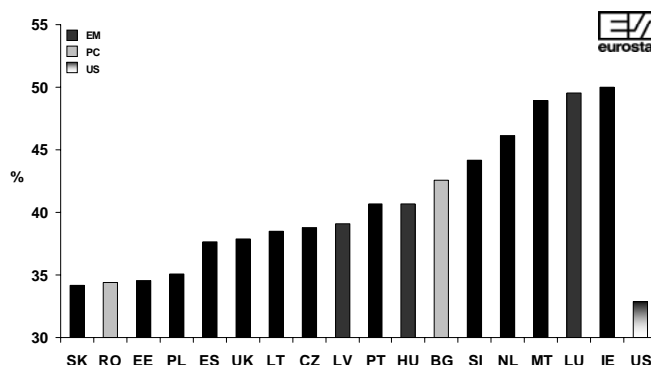
En ce qui concerne les États-Unis, le pourcentage de salariés percevant le salaire minimum était égal à 1.4 %.

Ce pourcentage a augmenté entre 2003 et 2004 dans 6 des pays : l'Espagne (+0.13 %), la Slovénie (+0.7 %), les Pays-Bas (+0.13 %), l'Estonie (+0.68 %), la Hongrie (+0.1 %) et la Roumanie (+0.2 %). Pour les autres pays, le pourcentage s'est stabilisé (République tchèque, Irlande, États-Unis) ou a diminué (Royaume-Uni, Malte, Slovaquie, Lituanie, France, Luxembourg).

En ce qui concerne le pourcentage de femmes percevant le salaire minimum, il est plus élevé que celui des hommes dans tous les pays sauf à Malte et en Hongrie.

Le niveau du salaire minimum se situe entre 34 % et 50 % de la moyenne des gains bruts mensuels dans l'industrie et les services.

Le graphique 4 présente le salaire minimum en tant que pourcentage du gain brut mensuel moyen dans l'industrie et les services.



Graphique 4: Salaire minimum en tant que pourcentage des gains bruts mensuels moyens dans l'industrie et les services dans certains États membres de l'UE, dans certains pays candidats et aux US, en 2004.

Source : Eurostat, base de données sur les salaires minima.

Dans la plupart des pays, le salaire minimum mensuel est inférieur à 50 % des gains bruts moyens. Les seules exceptions sont le Luxembourg et l'Irlande où le salaire minimum mensuel est égal à 50 % des gains bruts moyens.

Nous pouvons une nouvelle fois distinguer 3 groupes : la Slovaquie, la Roumanie, l'Estonie et la Pologne constituent le premier groupe dans lequel le salaire minimum mensuel est inférieur à 35 % de la moyenne des gains bruts mensuels. Le deuxième groupe est composé de l'Espagne, le Royaume-Uni, la Lituanie, la République tchèque, la Lettonie, le Portugal et la Hongrie où le salaire minimum est compris entre 38 % et 41 % des gains bruts moyens. Enfin, le dernier groupe est constitué de la Bulgarie, de la Slovénie, des Pays-Bas, de Malte, du Luxembourg et de l'Irlande ; le salaire minimum y est supérieur à 43 %.

Tableau synthétique des salaires minima légaux dans l'union européenne et aux Etats-Unis (Situation au 1 Janvier 2006)

	BE	CZ	EE	EL	ES	FR	IE	LT
Année d'introduction	1975	1991	1991	1991	1980	1970	2000	1991
Couverture	Salariés du secteur privé âgés de 21 ans ou plus	Tous les salariés	Tous les salariés	Tous les salariés âgés de 19 ans ou + (travailleurs non manuels) ou de 18 ans ou + (trav. manuels)	Tous les salariés quelque soit leur âge	Tous les salariés âgés de 18 ans ou plus	Salariés adultes expérimentés ²	Tous les salariés
Méthode de fixation	Négociation par les partenaires sociaux	Fixé par le gouvernement sur la base de négociations par les partenaires sociaux	Fixé par le gouvernement	Négociation annuelle par les partenaires sociaux	Fixé par le gouvernement	Fixé par le gouvernement	Fixé par le gouver. sur base des recommand. des partenaires soc. ou du Tribunal du Travail	Fixé par le gouvernement
Méthode d'actualisation	Indexation automatique + révision périodique	Fixé par le gouvernement, habituellement une fois par an	Fixé par le gouvernement sur la base des recommandations des partenaires sociaux	Annuellement, sur la base des prévisions d'inflation du gouvernement	Fixé par le gouvernement, habituellement une fois par an	Indexation automatique + révision annuelle	Fixé par le gouver. sur base des recommand. des partenaires soc. ou du Tribunal du Travail	Fixé par le gouvernement sur la base des recommandations des institutions compétentes
Type de taux	Mensuel	Mensuel et horaire	Mensuel et horaire	Mensuel pour les travailleurs non manuels, journalier pour les trav. manuels.	Mensuel et journalier	Horaire	Horaire	Mensuel et horaire
Niveau légal en monnaie nationale¹	1 234.00 EUR par mois	7 570.00 CZK par mois 44.70 CZK par heure	3 000.00 EEK par mois 17.80 EEK par heure	591.18 EUR par mois 26.41 EUR par jour	540.90 EUR par mois 18.03 EUR par jour	1 217.88 ³ EUR par mois 8.03 EUR par heure	7.65 EUR par heure	550.0 / 430.0 ⁴ LTL par mois 3.28 / 2.57 ⁴ LTL par heure
En vigueur depuis	01.08.2005	01.01.2006	01.01.2006	01.09.2004	01.01.2006	01.07.2005	01.05.2005	01.07.2005
	LV	LU	HU	MT	NL	PL	PT	SI
Année d'introduction	1991	1973	1988	1974	1969	1990	1974	1995
Couverture	Tous les salariés	Tous les salariés âgés de 18 ans ou plus	Tous les salariés	Tous les salariés	Tous les salariés âgés de 23 ans ou plus	Tous les salariés	Tous les salariés quelque soit leur âge	Tous les salariés
Méthode de fixation	Fixé par le gouvernement sur la base des recommandations des partenaires sociaux	Fixé par le gouvernement	Fixé par le gouvernement sur la base des recommandations des partenaires sociaux	Fixé par le gouvernement	Fixé par le gouvernement	Fixé par le gouvernement sur la base de négociations par les partenaires sociaux	Fixé par le gouvernement	Fixé par le gouvernement sur la base de négociations par les partenaires sociaux
Méthode d'actualisation	Fixé par le gouvernement sur la base des recommandations des partenaires sociaux	Indexation automatique + révision périodique	Fixé par le gouvernement sur la base des recommandations des partenaires sociaux	Indexation automatique	Deux fois par an	Une ou deux fois par an, sur la base des prévisions d'inflation du gouvernement	Annuellement, sur la base des prévisions d'inflation du gouvernement	Le salaire minimum est fixé par Acte sur exécution de l'accord de politique de salaire, adoptée sur base de l'accord social entre les partenaires sociaux
Type de taux	Mensuel et horaire	Mensuel	Mensuel	Hebdomadaire	Mensuel	Mensuel	Mensuel	Mensuel
Niveau légal en monnaie nationale¹	90.00 LVL par mois	1 503.42 EUR par mois	62 500.00 HUF par mois	57.88 MTL par semaine	1 273.00 EUR par mois	899.10 PLN par mois	374.70 EUR par mois	122 600.00 SIT par mois
En vigueur depuis	01.01.2006	01.10.2005	01.01.2006	01.01.2006	01.01.2006	01.01.2006	01.01.2005	01.08.2005
	SK	UK	BG	RO	TR	US		
Année d'introduction	1991	1999	1990	1990	1936	1938		
Couverture	Tous les salariés âgés de 16 ans ou plus	Tous les salariés âgés de 16 ans ou plus	Tous les salariés	Tous les salariés quelque soit leur âge	Tous les salariés âgés de 16 ans ou plus	Salariés d'entreprises privées à c. affaires > 500 000 \$ par an, ou d'entrepr. plus petites opérant dans le commerce inter-états, ou d'administr. fédérales, d'Etats, ou locales		
Méthode de fixation	Fixé par le gouvernement sur la base des recommandations des partenaires sociaux	Fixé par le gouvernement sur la base des recommandations des partenaires sociaux	Fixé par le gouvernement sur la base des recommandations des partenaires sociaux et compte tenu des restrictions budgétaires de l'Etat	Fixé par le gouvernement après concertation avec les partenaires sociaux	Fixé par le Comité de fixation du salaire minimum, composé de représentants de l'administration, des salariés et des employeurs	Fixé par le gouvernement		
Méthode d'actualisation	Fixé par le gouvernement sur la base des recommandations des partenaires sociaux - actualisation annuelle	Fixé par le gouvernement sur la base des recommandations des partenaires sociaux	Fixé par le gouvernement sur la base des recommandations des partenaires sociaux et compte tenu des restrictions budgétaires de l'Etat	Fixé par le gouvernement après concertation avec les partenaires sociaux	Généralement chaque année (au moins tous les deux ans)	Révision périodique		
Type de taux	Mensuel et horaire	Horaire ⁵	Mensuel et horaire	Mensuel	Mensuel	Horaire ⁶		
Niveau légal en monnaie nationale¹	6 900.00 SKK par mois	5.05 GBP par heure	160.00 BGN par mois	330.00 RON par mois	531.00 TRL par mois	5.15 US \$ par heure		
En vigueur depuis	01.10.2005	01.10.2005	01.01.2006	01.01.2006	01.01.2005	01.09.1997		

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

Salaires minima mensuels statutaires

Les salaires minima sont entérinés par la loi et s'appliquent à la majorité des salariés à temps complet sur tout le territoire de chaque pays. D'autres salaires minima tenant compte de l'âge du salarié, de son ancienneté, de ses compétences ou de ses capacités physiques et mentales, ou encore de la situation économique dans laquelle se trouve l'entreprise, peuvent être appliqués à certaines catégories. En Grèce, le salaire minimum publié ici est celui des travailleurs non manuels; un taux différent est appliqué aux travailleurs manuels.

Le salaire minimum est un montant brut, c'est-à-dire avant déduction de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales salariales. Ces déductions varient d'un pays à l'autre. Une comparaison basée sur le salaire net peut modifier la position relative des pays, en fonction de la situation familiale considérée.

Dans la plupart des pays, le salaire national minimum est convenu sous la forme d'un taux mensuel. Dans certains pays (par exemple en France, en Irlande, au Royaume-Uni et aux États-Unis), ce salaire est fixé à un taux horaire. Pour les besoins de la comparaison, les taux horaires de ces pays ont été convertis en un taux mensuel à l'aide des facteurs suivants:

- France: 35 heures x 52 semaines divisé par 12;
- Irlande: 39 heures x 52 semaines divisé par 12;
- Royaume-Uni: 39.4 heures x 52 semaines divisé par 12;
- États-Unis: 40 heures x 52 semaines divisé par 12.

En outre, lorsque le salaire minimum est payé plus de douze mois par an (comme en Espagne et en Grèce, où il est versé 14 fois par an), les données ont été corrigées pour tenir compte de ces paiements.

Les salaires minima en vigueur au 1er janvier 2006 sont exprimés en euros. Pour les pays n'appartenant pas à la zone euro (Royaume-Uni, nouveaux Etats Membres, Pays Candidats et USA), les salaires minima en monnaie nationale ont été convertis en euros sur la base des taux de change mensuels moyens en vigueur en décembre 2005.

Parités de pouvoir d'achat (PPA) et standard de pouvoir d'achat (SPA)

Afin d'éliminer l'effet des différences de niveau de prix entre les pays, des taux de conversion spéciaux, appelés parités de pouvoir d'achat (PPA), ont été utilisés. Les PPA des dépenses de consommation finale des ménages de chaque pays ont notamment été appliquées pour convertir les salaires minima mensuels exprimés en monnaie nationale dans une monnaie commune artificielle, appelée standard de pouvoir d'achat (SPA). Les salaires minima exprimés en SPA indiquent effectivement le pouvoir d'achat du salaire minimum.

Tableau synthétique des salaires minima légaux dans l'union européenne et aux Etats-Unis (Situation au 1 Janvier 2006)

¹ **Tous les pays** Taux appliqué aux salariés ayant atteint un certain âge (voir ci-dessus sous "couverture"). Dans certains pays, les Pays-Bas par exemple, des taux minima différents s'appliquent pour les jeunes.

² **IE** Les salariés qui sont âgés de moins de 18 ans, ou occupent leur premier emploi, ou suivent une formation structure peuvent être rémunérés à des taux particuliers, inférieurs au salaire minimum national.

³ **FR** Salaire mensuel garanti pour les salariés qui avaient travaillé 35 heures par semaine depuis le 01.07.2002.

⁴ **LT** Les revenus mensuels minima LTL 430 et le salaire horaire minimum LTL 2.57 ont été fixés pour certains groupes de salariés (politiciens d'état, juges, fonctionnaires d'état, fonctionnaires et soldats).

⁵ **UK** Travailleurs âgés de 22 ans ou plus.

⁶ **US** Les salariés de moins de 20 ans peuvent toucher un salaire inférieur au minimum légal, de 4.25 \$ par heure, durant leurs 90 premiers jours consécutifs de travail chez un employeur.

Pour en savoir plus:

Données:

[Site web EUROSTAT/Population et conditions sociales/Marché du travail/Gains et coûts de la main-d'oeuvre/Salaires minimums/Salaires minimums mensuels](#)

[Site web EUROSTAT/Population et conditions sociales/Marché du travail/Gains et coûts de la main-d'oeuvre/Salaires minimums/Proportion de personnes employées à plein temps recevant le salaire minimum \(%\)](#)

[Site web EUROSTAT/Population et conditions sociales/Marché du travail/Gains et coûts de la main-d'oeuvre/Salaires minimums/Salaire minimum mensuel en proportion de gains moyens mensuels dans l'industrie et les services \(%\)](#)

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/017
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408

Fax (352) 4301 35349

E-mail: eurostat-mediasupport@ec.europa.eu

European Statistical Data Support:

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui:

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.eu.int>

E-mail: info-info-opoce@ec.europa.eu
